



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE  
L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE  
TENUE LE 8 AVRIL 2023 À 9H AU  
250, 65<sup>E</sup> AVENUE, SAINT-CÔME, J0K 2B0**

---

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

---

**A) MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

L'assemblée débute à 9h. M. Jean-Louis Dubé, président, souhaite la bienvenue à tous. Il invite les membres du conseil d'administration ainsi que les invités à se présenter à tour de rôle.

**B) NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

M. Daniel Bouchard, membre du conseil d'administration depuis deux ans, est nommé président de l'assemblée.

**C) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ouverture officielle de l'assemblée a lieu à 9h05. Une modification à l'ordre du jour est proposée par le président de l'assemblée : Il est proposé que M. Chartrand, vérificateur, fasse sa présentation avant le rapport du président et tout de suite après l'adoption de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Denise Dolbec et appuyé par M. Frédérick Bélanger d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée. Adoptée à l'unanimité.

**D) QUORUM**

Le quorum est demandé après la présentation des états financiers au point H) et 115 membres sont présents plus trois invités.

**E) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté au point C).

**F) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE TENUE LE 26 MARS 2022**

Le président de l'assemblée propose que l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de l'année dernière se fasse sans lecture puisque tous les membres en ont reçu une copie. Il est

proposé par M. Gérard Moysan et appuyé par M. Jean-Luc Caron d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 mars 2022. Adoptée à l'unanimité.

#### **G) RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION**

M. Jean-Louis Dubé, président, annonce que malgré la fin progressive de la pandémie de COVID-19 en 2022, l'achalandage devrait se maintenir pour 2023. Il précise toutefois que les coûts d'opérations ne cessent d'augmenter et que les subventions se font de plus en plus rares.

Il mentionne qu'en 2022, tous les chalets ont été convertis à l'énergie solaire pour l'éclairage par soucis de sécurité et d'économie et que d'autres rénovations seront entreprises en 2023 sur les Hébergements Gamelin.

Il annonce que la ZEC, l'Association des propriétaires riverains du barrage du lac Galette ainsi que la MRC de Matawinie travailleront en étroite collaboration sur le dossier de réfection du barrage Galette en 2023.

M. Dubé avise l'assemblée du départ de M. Sébastien Arbour, directeur général pour l'année 2022 et de l'arrivée de M. Michel Croteau pour le poste en 2023.

M. Dubé remercie les membres du conseil d'administration pour le travail effectué en 2022 et leur grand dévouement.

#### **H) PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS**

M. Guy Chartrand, comptable, présente aux membres les états financiers et informe les membres qu'une mission d'examen a été effectuée. Les produits au montant de 1 093 000 \$ moins les charges de 1 120 000 \$ donnent un déficit de 27 000 \$.

Il est proposé par M. Christian Bellerose et appuyer par M. Jean-Luc Caron d'approuver les états financiers 2022. Adoptée à l'unanimité.

M. Chartrand quitte l'assemblée.

#### **I) NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE**

Il est proposé par M. Charles Guevremont et appuyé par M. Christian Bellerose de nommer la société Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l. comme vérificateur pour l'année 2023. Adoptée à l'unanimité.

## J) PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS ET DES INVITÉS

- 1) M. François Couture, ingénieur forestier pour le Regroupement des gestionnaires des ZECs de Lanaudière (RGZL), se présente et explique qu'il travaille en étroite collaboration avec Mme Nathalie Poitras, administrateur et responsable du comité foresterie au sein du conseil d'administration de la ZEC Lavigne. Il fait également part aux membres présents qu'il est le responsable désigné pour s'occuper de l'entretien des chemins sur la ZEC. Il coordonne les activités d'entretiens et de réfections et s'occupe des demandes de subventions. En terminant, il invite les membres à venir le rencontrer durant la pause et à la fin de l'assemblée pour lui poser des questions et pour qu'il puisse leur montrer des cartes des chantiers en cours et à venir.
  
- 2) M. Robert Gauvin, biologiste pour le Regroupement des gestionnaires des ZECs de Lanaudière (RGZL), se présente et résume les différents projets qu'il a entamé et qu'il compte mettre en place depuis son arrivée au sein du regroupement à l'automne dernier. Une étude sur les lacs à brochets du secteur nord de la ZEC aura lieu lors de la saison 2023 et sera en partie financée par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Tout au long de la prochaine saison, les efforts de M. Gauvin se concentreront surtout sur l'omble de fontaine.

## K) RAPPORTS DES COMITÉS

### 1) FORESTERIE

Mme Nathalie Poitras, administrateur, résume les différents chantiers terminés, en cours ou à venir et dresse le portrait de la situation forestière sur la ZEC. Mme Poitras, représentante de la ZEC Lavigne au sein de la Table Girt de Lanaudière, précise aux membres que son travail principal au sein de cette table est de faire en sorte que des mesures d'harmonisation soient prises en considération entre les différents acteurs de la foresterie et les utilisateurs du territoire. Elle remercie les deux nouveaux employés du regroupement, Messieurs Couture et Gauvin, pour la collaboration qu'ils apportent à la Table Girt.

Mme Poitras informe les membres que deux dossiers pouvant avoir d'importantes répercussions pour la ZEC seront discutés à la Table Girt en 2023 : Les AIPL, aires d'intensification de production ligneuse. Il pourrait s'agir d'entretien de certains secteurs ou de plantation à d'autres endroits, ainsi que le dossier PPAL, soit les producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière. Il n'y a pas eu de grands développements sur ce dossier dans la dernière année et le tout sera surveillé de près la saison prochaine pour ne pas voir apparaître des érablières n'importe où sur le territoire.

En terminant, Mme Poitras invite toute personne démontrant un quelconque intérêt pour la foresterie à consulter le site de la Table Girt de Lanaudière au [www.foretlanaudiere.org](http://www.foretlanaudiere.org) pour y trouver toute sorte d'information et y consulter des cartes interactives.

## 2) CHASSE

M. Serge Malo, administrateur, présente aux membres les statistiques de chasse 2022. On note depuis quelques années une très légère augmentation de la récolte d'originaux. Pour l'ours et le chevreuil, la situation est stable. Dû aux conditions hivernales 2022-2023, les résultats de chasse au chevreuil en 2023 pourraient connaître une diminution. Quant au petit gibier, les conditions climatiques depuis fin 2021 ont joué un rôle défavorable sur la population de perdrix et de lièvre. Il espère que la situation se rétablira pour la saison à venir.

## 3) PECHE

M. Jérémie Tremblay, administrateur, résume les statistiques de pêche 2022. Les ensemencements se poursuivent, donc pour ce type de lacs, rien n'est à signaler. Toutefois, il note une tendance à la baisse depuis quelques années dans les lacs naturels. Nous avons maintenant la chance d'avoir un biologiste qui suivra de près la situation. M. Tremblay a formé avec ses collègues Messieurs Serge Malo, administrateur, et Robert Gauvin, biologiste du RGZL, un comité de pêche qui s'est penché sur la situation. Grâce à leur effort, de nouveaux quotas annuels seront appliqués en 2023 pour permettre la pérennité de nos précieux lacs. En terminant, M. Tremblay insiste sur l'importance pour les membres de toujours bien déclarer et enregistrer leurs prises. Le comité de pêche se base sur les statistiques annuelles pour faire ses recommandations, donc de mauvaises statistiques résulteront par des mesures particulières inadaptées.

## 4) DOSIER WEB

M. Benoit Laporte, vice-président, mentionne que la page Facebook de la ZEC comporte plus de 4000 fans qui sont très heureux de nos publications. Sur le site Internet, 80 % des visites se font par téléphone. Nous continuons à l'adapter pour la version mobile et mettons à jour les informations telles que les dates de pêche et de chasse, la tarification, etc. M. Laporte précise que les cartes bathymétriques ne sont plus sur le site, car elles étaient logées sur le site de la fédération. Elles seront bientôt de nouveau disponibles en ligne pour le téléchargement. M. Laporte termine en invitant les membres à s'abonner à notre infolettre pour être tenu au courant des dernières nouvelles.

5) REGROUPEMENT DES 4 ZECs DE LANAUDIÈRE

M. Laporte rappelle que le Regroupement des gestionnaires des ZECs de Lanaudière est fier de l'embauche des deux professionnels et que les réunions quasi mensuelles des membres du regroupement permettent d'importants échanges d'informations qui serviront à faire croître davantage les ZECs de la région.

6) RAPPORT FINANCIER ET TARIFICATION

M. Daniel Bouchard, secrétaire-trésorier, mentionne que l'achalandage est en constante augmentation depuis 2020, bien que le printemps hâtif en 2022 n'ait pas permis d'atteindre les revenus projetés. Il résume les états financiers. Il fait état des investissements aux Hébergements Gamelin. Il précise que les dépenses sont en constante augmentation. Les tarifs pour 2022 ont été augmentés de 3 % selon les recommandations du ministère. Pour le camping, les Hébergements Gamelin et les forfaits saisonniers, l'augmentation varie de 6 % à 48 %.

7) PROJET TGIRT

M. Jérémie Tremblay, administrateur, annonce un projet en collaboration avec la FFQ, Fondation de la faune du Québec, Service Emploi Canada ainsi que la CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption. Le projet consiste à caractériser l'ensemble du bassin versant de la rivière Lavigne. Plus de 70 km de chemins routiers ont été caractérisés pour relever chaque traverse de cours d'eau du bassin versant. 239 ponceaux ont été répertoriés, dont 129 qui ont pu être ajoutés à la base de données déjà existante. Des visites ont également eut lieu sur 17 lacs pour permettre le suivi de frayères de 28 tributaires. Malheureusement, la majorité des aménagements se trouvent en très mauvais état et nécessiteront des travaux d'aménagements et d'entretien.

8) CAMPING

M. Alain Bordeleau, administrateur, résume les avancées du dossier de mise aux normes des accessoires de camping aménagés et remercie les campeurs pour leur collaboration. La mise aux normes est maintenant complétée à 93 %.

9) CHALETS GAMELIN / RÉSEAU ROUTIER / ACTIVITÉS ET PROJETS

CHALETS GAMELIN

M. Michel Croteau, directeur général, résume les travaux entrepris aux Hébergements Gamelin comme la rénovation complète du chalet 16 et celle du chalet 11 qui sera terminée au printemps 2023. Il annonce la conversion de tous les chalets à l'énergie solaire pour l'éclairage.

## RÉSEAU ROUTIER

M. Croteau informe les membres de la continuité de l'amélioration des chemins sur le territoire de la ZEC. Il précise que la niveleuse a passé plusieurs fois en raison des fortes pluies et que plusieurs tronçons de chemins ont été débroussaillés.

M. Croteau termine en remerciant les membres du conseil d'administration et l'ensemble des employés pour leur travail remarquable.

Une pause de 20 minutes est accordée aux membres pour leur permettre entre autre de rencontrer et de poser des questions aux deux professionnels du regroupement.

## L) ELECTIONS

Sans opposition, les sièges 1, 2, 3 et 7 sont conservés respectivement par M. Benoit Laporte, M. Jean-Louis Dubé, M. Alain Bordeleau et M. Daniel Bouchard.

## M) PROPOSITION VISANT À PRÉCISER LES ACTIVITÉS PERMISES LORS DE LA PÉRIODE DE CHASSE À L'ORIGINAL

Un groupe de 20 membres en règle a demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour. M. Bouchard invite M. Moysan à venir présenter la proposition du groupe. M. Moysan explique qu'avant 2019, il existait un secteur réservé à la chasse au petit gibier et ce même pendant la période de chasse à l'original. Le règlement a changé en 2020. M. Moysan et son groupe demandent que leur proposition de revenir à l'ancien règlement soit prise en considération.

M. Bouchard cède la parole à M. Laporte qui présente l'historique des changements de règlements sur la prohibition de certaines activités dans la ZEC. Il précise ensuite la procédure à suivre pour permettre un changement de règlement. Une modification à un règlement ou un nouveau règlement doit d'abord être envoyé au ministère 30 jours avant la tenue de l'AGA, ensuite être présenté aux membres et voté en assemblée générale puis remporté le vote d'au moins les deux tiers des membres présents. Le règlement est ensuite soumis de nouveau au ministère pour approbation. Le ministère se réserve le droit d'accepter ou non le changement de règlement.

M. Laporte ajoute que la proposition du groupe, dont tous les membres présents ont reçu une copie, a été présenté au ministère à des fins informatives et que ce dernier lui a répondu qu'il était impossible d'interdire la chasse à l'original dans un secteur défini de la ZEC.

M. Laporte mentionne que puisque la proposition du groupe ne peut être reçue par le ministère et prenant en considération le mécontentement de certains membres face au changement de

règlement de 2020, le conseil d'administration se propose de revoir le règlement actuel en consultations avec les membres et de proposer une modification réglementaire lors de son AGA de 2024 en respectant l'article 110.1 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui stipule les modalités d'une telle action. Le conseil demande donc aux membres de soumettre au vote leur proposition. Une période de questions de 20 à 25 minutes est allouée avant la tenue du vote.

#### PERIODE DE QUESTIONS SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Q : M. Gérard Moysan demande si le fait de retirer la partie concernant l'interdiction de chasse à l'orignal dans la proposition du groupe permettrait de la faire passer au vote immédiatement ?

R : M. Dubé répond qu'il est impossible de passer la résolution au vote immédiatement puisqu'elle devait d'abord être soumise au ministère 30 jours avant la tenue de l'AGA, ce qui n'a pas été fait.

Q : M. Moysan demande s'il existe une possibilité que la chasse au petit gibier puisse être permise à l'automne 2023 ?

R : M. Bouchard répond que non puisqu'il aurait fallu qu'un règlement soit présenté au ministère avant l'AGA pour que celui-ci en autorise le passage au vote.

Q : M. Frédérick Granger demande si l'interdiction de chasse au petit gibier est aussi valide pendant la période arc et arbalète de la chasse à l'orignal ? Il ajoute qu'il serait en faveur pour que cette mesure soit adoptée si ce n'est pas déjà le cas.

R : M. Malo précise que les chasseurs d'originaux ont accepté des compromis à l'époque et qu'ils ont accepté que la chasse au petit gibier puisse avoir lieu pendant la période arc et arbalète de la chasse à l'orignal.

Q : M. Christian Bellerose précise que malgré les affiches de chasseur à l'affut qu'il a installées à chacune des entrées de son secteur de chasse, les chasseurs au petit gibier ne respectent pas le présent règlement et qu'il serait, comme son prédécesseur, en faveur pour une interdiction de chasse au petit gibier pendant la période arc et arbalète de la chasse à l'orignal.

R : M. Bouchard remercie M. Bellerose pour ses commentaires.

Q : Mme Moysan Lapointe (prénom inaudible) se présente comme étant la fille de M. Moysan et mentionne qu'il serait effectivement intéressant d'avoir une consultation afin que chaque

partie prenante puisse émettre ses idées et commentaires dans le but d'en venir à un arrangement qui plairait à tous. Elle demande également s'il existe une possibilité que la chasse au petit gibier puisse être permise à l'automne 2023 en passant, par exemple, par une assemblée générale spéciale avant l'automne ?

R : M. Laporte répond que compte tenu des délais imposés par la loi, il est impossible d'envisager une assemblée spéciale à ce sujet pour permettre la chasse au petit gibier à l'automne 2023.

M. Dubé ajoute que le conseil d'administration a consulté plusieurs autres ZEC dont les 3 autres ZECs de Lanaudière ainsi que les 11 ZECs de la Mauricie et que toutes ont le même règlement actuellement, soit la prohibition de certaines activités pendant la période de chasse à l'orignal à la carabine. M. Dubé réitère qu'il n'existe aucun moyen pour que le règlement soit modifié cette année et que la seule option envisageable est celle d'aller de l'avant avec la proposition de consultation émise plus tôt par le conseil d'administration et qui sera soumise à un vote aujourd'hui.

Q : M. Jocelyn Cholette, signataire de la proposition du groupe, trouve que le règlement actuel va à l'encontre du mandat de la ZEC qui est de permettre l'accès au territoire à tous les usagers à des fins de chasse, de pêche et de villégiature et demande que la question soit soumise à un vote aujourd'hui. Il ajoute que les revenus et le nombre de chasseurs au petit gibier sont beaucoup plus élevés que les revenus et le nombre de chasseurs à l'orignal.

R : M. Malo répond qu'un vote est prévu aujourd'hui pour connaître l'opinion des membres à ce sujet.

Q : M. Martin Bordeleau précise qu'il y a 120 jours de chasse au petit gibier contre seulement 9 jours de chasse à l'orignal à la carabine. Il pense qu'il serait irrespectueux de brimer les chasseurs à l'orignal pour une si courte période et plaide pour la cohabitation entre tous les types d'usagers. Il conclue en demandant si l'opposition au vote d'aujourd'hui signifie que le statut quo sera maintenu et que la chasse au petit gibier demeurera interdite pendant la période de chasse à l'orignal à la carabine ?

R : M. Dubé répond que le vote a pour objectif de répondre exactement à cette question, à savoir si le règlement actuel doit être modifié ou non.

Q : M. Beaudry (prénom inaudible) mentionne que pour des raisons de sécurité et parce que les secteurs de chasse à l'orignal sont très restreints, 3 à 4 km carrés par groupe de chasseurs



à l'original versus 400 km carrés pour les chasseurs au petit gibier, il serait plutôt en faveur pour que l'interdiction de chasse au petit gibier s'étende aussi à la période arc et arbalète de la chasse à l'original.

R : M. Bouchard remercie M. Beaudry pour ses commentaires.

Q : M. Karl Lacouvé parle des investissements non négligeables en temps et en argent que nécessite la chasse au gros gibier versus la chasse au petit gibier et demande que le statut quo soit maintenu sur le règlement actuel.

R : M. Lacouvé est applaudi par des membres présents de l'assemblée.

Q : Mme Nathalie Leclerc mentionne qu'à cause de l'interdiction de chasse au petit gibier et les activités d'initiation à la chasse au petit gibier auxquelles elle participe volontairement comme accompagnateur, elle perd 4 weekends de chasse au petit gibier et demande que le règlement actuel soit modifié pour revenir à la situation d'avant.

R : M. Bouchard remercie Mme Leclerc pour ses commentaires.

Q : Mme Denise Dolbec mentionne qu'il est irrespectueux que des chasseurs au petit gibier puissent avoir le droit de chasser et de se promener en VTT pendant la période arc et arbalète de la chasse à l'original.

R : M. Bouchard remercie Mme Dolbec pour ses commentaires.

Q : M. Benoit Laporte rapporte que depuis que la proposition circule parmi les membres, des membres de son association de villégiateurs lui ont demandé si des secteurs de Saint-Côme pourraient aussi être réservés à la chasse au petit gibier, ce qui pourrait créer un certain débordement de la proposition du groupe.

Q : M. Moysan précise que la demande du groupe est principalement que la chasse au petit gibier puisse être permise sur un petit secteur de la ZEC, secteur qui pourrait changer d'année en année.

R : M. Bouchard remercie M. Moysan pour ses commentaires.

Fin de la période de question.

Avant de passer au vote, M. Laporte rappelle que le conseil d'administration se propose de revoir le règlement actuel en consultations avec les membres et de proposer une modification règlementaire lors de son AGA de 2024 en respectant l'article 110.1 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui stipule les modalités d'une telle action. M. Laporte précise que si les membres votent pour la proposition, il y aura une consultation avec les membres pour proposer une modification au règlement actuel qui sera soumise à un vote à l'AGA 2024. Si les membres votent contre la proposition, aucun changement ne sera apporté au règlement actuel.

M. Bouchard demande à Mme Odette Baribeau et à Mme Paulette Bordeleau de s'avancer pour procéder au comptage du vote à main levée.

Le vote débute. M. Laporte demande que ceux qui sont pour la proposition lève la main en tenant le papier orange qui leur donne le droit de vote. Le résultat est de 17 membres pour la proposition.

M. Laporte demande que ceux qui sont contre la proposition lève la main en tenant le papier orange qui leur donne le droit de vote. Le résultat du comptage est de 70 membres contre la proposition après 2 comptages.

Le résultat final du vote est de 17 pour et 70 contre. Le statut quo est maintenu et aucune modification au règlement actuel ne sera apporté.

#### N) PÉRIODE DE QUESTION

Q : Quelqu'un (non nommé) demande qu'une proposition soit prise afin que les campeurs puissent avoir le droit de céder leur bail et vendre leur équipement et accessoires de camping.

R : M. Dubé répond que l'interdiction de céder son bail au premier venu vient du ministère et non de la ZEC et que la liste d'attente doit être respectée. Il réfère la personne au directeur général.

Q : La même personne (non nommée) demande s'il existe des statistiques pour le trappage sur la ZEC ?

R : M. Malo précise que les trappeurs rapportent leurs captures au ministère et non à la ZEC selon la réglementation actuelle. La personne non nommée pense qu'il serait intéressant de connaître ces informations.

Q : Mme Dominique Poirier demande pourquoi les visiteurs en camping aménagé doivent déboursier un frais pour dormir dans la roulotte du locataire alors que c'est gratuit pour les visiteurs en camping saisonnier ?

R : M. Laporte se propose de communiquer directement avec Mme Poirier après avoir fait les vérifications nécessaires.

Q : Mme Poirier demande l'ajout de signalisation près du quai du camping Lavigne pour avertir les gens de la présence d'une toilette et qu'ils doivent ramasser leurs déchets.

R : M. Croteau se propose de vérifier le tout au printemps.

Q : Mme Nathalie (nom inaudible) du lac Clair demande elle aussi plus de signalisation au lac Clair pour indiquer la présence de toilettes et l'interdiction de camper et de faire des feux sur la plage ou la berge. Elle ajoute aussi qu'elle est très préoccupée par le transport de bois près des campings et se demande comment faire en sorte que les forestiers soient informés de la présence d'enfants ?

R : M. Couture du regroupement précise que la signalisation sera augmentée dans ce secteur l'an prochain et invite tous les membres à faire part de tout commentaire sur les forestiers à leur poste d'accueil respectif afin qu'un suivi puisse se faire auprès d'eux. Mme Poitras renchérit sur ce point en ajoutant que chaque détail doit être noté et rapporté.

Q : M. Beaudry (prénom inaudible) demande qu'elle est la procédure à suivre pour faire une demande de modification à un règlement ?

R : M. Dubé lui suggère d'en faire la demande au près des postes d'accueil qui feront suivre l'information.

Q : Quelqu'un (non nommé) demande s'il est possible d'imposer une limite de vitesse sur les chemins de la ZEC, particulièrement dans les limites des campings ?

R : Mme Poitras et M. Couture répondent que de la signalisation peut être ajoutée, mais que la ZEC n'a pas le pouvoir de légiférer sur les personnes qui ne respectent pas la signalisation. Seuls les policiers ont ce pouvoir. Le conseil vérifiera si la ZEC peut réellement imposer des limites de vitesses dont les policiers pourront tenir compte lors de leurs interventions.

Q : M. Benoit Dion demande s'il est possible d'en faire plus pour interdire les feux d'artifices sur la ZEC ? Le problème survient presque tous les weekends au lac Sauvage.

R : M. Croteau répond qu'il se penchera sur le sujet pour trouver une solution, la complexité étant que cela survient après les heures de fermeture de bureau très tard en soirée.

Q : M. Pierre Forest parle de la problématique du terrain #2 au camping aménagé Lavigne devenu un emplacement de camping court séjour (arrivée tardive, fêtards, etc.). M. Forest parle aussi de la problématique des passages incessants des VTT (très bruyants).

R : M. Laporte répond qu'une décision sera prise à cet effet cette année.

Q : M. Mathieu Frappier demande pourquoi le tarif pour le camping saisonnier a augmenté de 19 % cette année ?

R : M. Laporte répond que l'augmentation a pour but de s'arrimer avec la tarification des autres ZEC qui offre le même service pour beaucoup plus cher.

Fin de la période de question.

#### O) CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

M. Jean-Louis Dubé, président, remercie les membres pour leur présence et l'intérêt démontré.

#### TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE

Gracieuseté de la ZEC et de Browning Canada. Un immense remerciement à MM. Marc Côté, Charles Guevremont et Grégoire Guevremont pour les magnifiques prix offerts par Browning.

CERTIFIÉ CONFORME PAR :



Jean-Louis Dubé  
Président



Benoit Laporte  
Vice-président